

[Accueil > Dossiers](#)

[► Schéma de la procédure législative](#)

## **Logement et urbanisme : abrogation de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire**

*(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)*

[Accès aux Travaux préparatoires sous la 13ème législature](#)

### **Travaux préparatoires**

[Sénat 1<sup>ère</sup> lecture - Assemblée nationale 1<sup>ère</sup> lecture](#)

### **Sénat - 1<sup>ère</sup> lecture**

*(Dossier en ligne sur le site du Sénat)*

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale s'est saisie pour avis

#### **Travaux des commissions**

- commission des affaires économiques

La Commission saisie au fond a nommé M. [Daniel Raoul](#) rapporteur le 27 juin 2012

[Rapport n° 632](#) déposé le 4 juillet 2012 :

[Texte de la commission n° 633 \(2011-2012\)](#) déposé le 4 juillet 2012

- commission des lois

La Commission saisie pour avis a nommé M. [René Vandierendonck](#) rapporteur pour avis le 27 juin 2012

[Avis n° 624](#) déposé le 3 juillet 2012 par M. [René Vandierendonck](#)

Rapport portant également sur les propositions :

- n° 566 ([Abroger la majoration des droits à construire](#))

- n° 603 ([Abroger la majoration automatique des droits à construire](#))

**Discussion en séance publique** au cours de la séance du [mardi 10 juillet 2012](#)

Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par le Sénat le 10 juillet 2012 , [TA n° 122](#)

### **Assemblée nationale - 1<sup>ère</sup> lecture**

[Proposition de loi](#) , adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, n° 76, déposée le 10 juillet 2012 (mis en ligne le 12 juillet 2012 à 15 heures 30) et renvoyé à [la commission des affaires économiques](#)

#### **Amendements**

- [Amendements déposés sur le texte n° 84](#)

- [Recherche multicritère](#)

#### **Travaux des commissions**

- [commission des affaires économiques](#)

La Commission saisie au fond a nommé M. [Daniel Goldberg](#) rapporteur le 4 juillet 2012

### [Amendements déposés en commission](#)

Nomination du rapporteur au cours de la réunion du [4 juillet 2012 à 16 heures 15](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [17 juillet 2012 à 16 heures 15](#)

[Rapport](#) n° 84 déposé le 17 juillet 2012 (mis en ligne le 19 juillet 2012 à 15 heures 30) :

[Annexe 0](#) - Texte de la commission (mis en ligne le 17 juillet 2012 à 22 heures 30)

### **Discussion en séance publique**

[1<sup>ère</sup> séance du mercredi 25 juillet 2012](#)

[2<sup>e</sup> séance du mercredi 25 juillet 2012](#)

Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, adoptée sans modification en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée nationale le 25 juillet 2012 , [TA n° 10](#)

---

### **En savoir plus**

[Principales dispositions du texte](#)

[Principaux amendements des commissions](#)

---

#### *Principales dispositions du texte*

#### **Principales dispositions de la proposition de loi transmise par le Sénat :**

Article 1er :

Réduction de 30 % à 20 % des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Article 2d :

Disposition transitoire permettant aux collectivités ayant autorisées des majorations, hors procédure d'information et de participation du public, de les maintenir.

---

#### *Principaux amendements des commissions*

La commission des affaires économiques a adopté l'ensemble de la proposition de loi, sans modification.

Voir [le compte rendu n°8](#) de la commission.

---

© Assemblée nationale